



Un cadre de référence désormais disponible





Un cadre de référence désormais disponible

L'utilisation des salles d'isolement est désormais un peu mieux encadrée dans les écoles du Québec. Le gouvernement Legault a publié cette semaine un cadre de référence, qui vise à uniformiser la façon dont le personnel scolaire intervient auprès d'élèves à besoins particuliers.

Voici l'extrait de la rencontre téléphonique avec la journaliste de Radio Canada

Dans plusieurs classes d'éducation spécialisée, les mesures d'isolement ou de contention physique sont monnaie courante. La présidente du Syndicat du soutien scolaire de la Pointe-de-l'Île, Marie-Claude Tremblay, qui affirme que ses membres doivent y avoir recours plusieurs fois par jour.

Ce n'est pas vrai qu'on est formé pour la violence dans le cadre scolaire. C'est complètement faux, affirme-t-elle.

Bien que plusieurs centres de services scolaires offrent des formations complémentaires, le fort roulement de personnel pose problème à son avis.

Les gens ne sont pas toujours formés, même si ça devrait, note Marie-Claude Tremblay. Dans les dernières années, s'il y avait eu [le cadre de référence], le nouveau personnel aurait pu être au courant, les nouvelles directions également. Ça donne une référence sur laquelle on peut s'appuyer.

Ses membres manquaient d'outils pour savoir comment bien intervenir auprès d'un élève après une crise, ce que le cadre de référence balise bien à ses yeux. Elle espère elle aussi que les TES seront rapidement familiarisés avec ce nouveau cadre de référence.

[Cliquez ici pour lire la publication sur Radio-Canada de Marie-Claude Tremblay, Présidente du SSEPI-CSQ.](#)

Reportage de Radio Canada

Entrevue d'Éric Pronovost, Président de la FPSS-CSQ, qui accueille positivement ce guide, mais qui émet des réserves. Le MEQ promet de la formation dans tous les milieux.

Entrevue d'Éric Pronovost



Nouvelle procédure de la réception des appels au syndicat

Nous vous informons qu'une nouvelle procédure de réception des appels a été mise en place au syndicat. En effet, lorsque vous nous contacterez, nous vous demanderons quelques informations supplémentaires afin de bien saisir votre question, votre situation et également prioriser les retours d'appels selon le niveau d'urgence. Avec les années, nous observons une augmentation des appels liée au nombre de personnes membres représentées et nous devons revoir certaines pratiques pour demeurer efficaces.

Depuis plusieurs années, il est très difficile de passer l'appel au moment même où il est fait. Souvent, les personnes responsables de l'application de la convention collective sont déjà en rencontre, au téléphone ou plongées dans l'étude d'un dossier. Dans un souci d'efficacité, les personnes responsables structureront leurs horaires et feront des retours d'appels ou de courriels dès qu'elles se libéreront.

Afin de bien prendre en charge votre situation, nous vous demandons donc de fournir les informations demandées, elles seront traitées de façon confidentielle par le personnel du syndicat.

Il est très important de répondre aux appels « masqués ou confidentiels »! Vous comprendrez que lorsque nous sommes à l'extérieur, nous ne pouvons pas nous permettre de donner nos numéros de cellulaires à plus de 4000 personnes membres.

Le délai des retours d'appels peut varier! En effet, qu'on soit en rencontre à l'extérieur, au tribunal ou dans un tout autre dossier, nous retournons les appels ou les courriels quand même. Par contre, certaines semaines sont beaucoup plus chargées, même si nous ne sommes pas en période de négociation, et cela peut allonger le délai de retour d'appel. Soyez assurés que nous faisons tous les efforts possibles pour les traiter dans un délai raisonnable.



La carte de membre, à quoi ça sert ?

Vous vous êtes peut-être déjà demandé à quoi sert la carte de membre syndicale. Est-ce pour entrer dans un club sélect ou pour avoir des avantages et rabais chez nos partenaires ? La réponse est un peu des deux et je vous explique :

Tout d'abord, la signature de votre carte de membre syndicale permet d'officialiser votre adhésion au syndicat local auquel vous êtes affilié.

Deuxièmement, c'est cette adhésion qui permet au SSEPI-CSQ de vous représenter et de voter pour vous durant les différentes instances nationales, autant ceux de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) que ceux de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Il faut savoir que, lors de ces votes, nos mandats sont calculés en fonction du nombre de membres ayant signé leur adhésion. Vous comprenez donc mieux l'importance d'avoir les signatures de l'ensemble de nos membres. Lorsque vous signez votre carte de membre syndicale, cela a pour effet de rendre nos mandats plus représentatifs aux moments où nous votons pour une

proposition qui serait bénéfique pour, par exemple, les employés du personnel de soutien scolaire ou notre syndicat local.

Finalement, votre carte de membre signée permet effectivement de vous prévaloir de plusieurs avantages et rabais chez nos partenaires corporatifs. La liste des rabais est accessible sur notre site internet ou en cliquant sur ce lien.

Rabais aux membres

À l'heure actuelle, nous effectuons un travail de mise à jour de nos banques de données des membres en lien avec les cartes de membre syndical papier que nous avons au bureau. Vous comprendrez qu'avec l'informatisation des dossiers, bien que vous ayez déjà signé une carte de membre papier, le fait de signer aussi votre carte de membre syndicale électronique nous aide à garder les dossiers de nos membres à jour.

Nous procéderons au courant de la semaine à une campagne de signature des cartes de membre. La procédure de signature de votre carte de membre est sécurisée et le lien que vous recevrez pour la remplir n'est valide que pour les 7 prochains jours à la suite de l'envoi. N'hésitez pas à consulter votre boîte de courriel indésirable si vous pensez que vous n'avez pas déjà signé votre carte de membre électronique.

Pour toutes questions concernant votre carte de membre syndicale électronique, veuillez entrer en contact avec nous au 514-642-5899.

François Desrochers



Plusieurs d'entre vous ont dû recevoir un courriel de Carol-Ann Collin intitulé :

Ajustement des primes et des prestations à la suite des changements de salaires et du versement de la rétroactivité salariale.

Ce prélèvement est lié à la récupération des primes manquantes à la suite du versement de la rétroactivité salariée que vous avez reçu en juillet dernier.

Mais pourquoi...

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les déductions pour les primes d'assurance salaire longue durée n'ont pas été déduites au moment de recevoir la rétroactivité en juillet. À titre indicatif, le taux utilisé sera de 1,225% du salaire brut déclaré par l'employeur au moment du versement de l'ajustement salarial.

Concernant la récupération des primes, le montant ne peut être supérieur à deux fois la prime régulière payée avant l'ajustement salarial.

Geneviève Chicoine



Rappel ! Sondage sur l'aide à la classe

Nous vous invitons à participer à un sondage destiné au personnel de soutien scolaire travaillant directement avec les élèves. Il vise à mieux comprendre la réalité des personnes qui font partie du déploiement de 4 000 équivalents à temps complet pour l'aide à la classe. Ce sondage de la FPSS-CSQ vise aussi à obtenir des informations sur le personnel de soutien scolaire qui travaille en collaboration avec les aides à la classe.

Votre participation est essentielle pour recueillir des informations précieuses sur votre expérience et sur votre collaboration avec les aides à la classe.

Vous avez jusqu'au 28 novembre pour y répondre.

[Lien pour le sondage](#)



J'ai eu la chance de participer au dernier rassemblement du **Réseau Mouvement ACTES de la CSQ**, qui a eu lieu les 14 et 15 novembre 2024.

Ce mouvement qui vise à nous inciter à réfléchir, à nous informer et à nous former pour agir en faveur d'une société plus respectueuse de **l'environnement**, plus harmonieuse, plus solidaire et plus démocratique, le tout en posant des gestes faciles pour notre environnement, en mettant de l'avant l'implication des jeunes et des adultes en partageant et en valorisant publiquement leurs réalisations et leurs actions.



J'ai assisté aussi à l'atelier d'**Écoécole** et j'ai été enchantée, alors il me fait plaisir de vous le partager. Il regorge de ressources et d'outils pour ceux qui souhaitent entreprendre des actions avec leurs élèves pour **l'environnement**.

Le site Internet propose des cartes d'actions et des idées pour débiter facilement une carte à la fois. Si vous avez des questions concernant ce site, n'hésitez pas à me contacter.

Josée Nepton

Comment être bien informé(e) en tout temps ?

Cliquez sur les liens !

- [Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez](#) (sur notre site Internet sous l'onglet Inscription).
- [Site Internet](#)
- [Page Facebook](#)(et non-groupe Facebook)
- [Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.](#)
- [Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ](#)

Courriel envoyé à : EMAIL

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île
750 16e avenue
Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada
514-642-5899 | d88.ssepi@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



L'utilisation des salles d'isolement est désormais un peu mieux encadrée dans les écoles du Québec. Le gouvernement Legault a publié cette semaine un cadre de référence, qui vise à uniformiser la façon dont le personnel scolaire intervient auprès d'élèves à besoins particuliers.

Voici l'extrait de la rencontre téléphonique avec la journaliste de Radio Canada

Dans plusieurs classes d'éducation spécialisée, les mesures d'isolement ou de contention physique sont monnaie courante. La présidente du Syndicat du soutien scolaire de la Pointe-de-l'Île, Marie-Claude Tremblay, qui affirme que ses membres doivent y avoir recours plusieurs fois par jour.

Ce n'est pas vrai qu'on est formé pour la violence dans le cadre scolaire. C'est complètement faux, affirme-t-elle.

Bien que plusieurs centres de services scolaires offrent des formations complémentaires, le fort roulement de personnel pose problème à son avis.

Les gens ne sont pas toujours formés, même si ça devrait, note Marie-Claude Tremblay. Dans les dernières années, s'il y avait eu [le cadre de référence], le nouveau personnel aurait pu être au courant, les nouvelles directions également. Ça donne une référence sur laquelle on peut s'appuyer.

Ses membres manquaient d'outils pour savoir comment bien intervenir auprès d'un élève après une crise, ce que le cadre de référence balise bien à ses yeux. Elle espère elle aussi que les TES seront rapidement familiarisés avec ce nouveau cadre de référence.

[Cliquez ici pour lire la publication sur Radio-Canada de Marie-Claude Tremblay](#), Présidente du SSEPI-CSQ.

[Reportage de Radio Canada](#)

Entrevue d'Éric Pronovost, Président de la FPSS-CSQ, qui accueille positivement ce guide, mais qui émet des réserves. Le MEQ promet de la formation dans tous les milieux.

Entrevue [d'Éric Pronovost](#)



Nouvelle procédure de la réception des appels au syndicat

Nous vous informons qu'une nouvelle procédure de réception des appels a été mise en place au syndicat. En effet, lorsque vous nous contacterez, nous vous demanderons quelques informations supplémentaires afin de bien saisir votre question, votre situation et également prioriser les retours d'appels selon le niveau d'urgence. Avec les années, nous observons une augmentation des appels liée au nombre de personnes membres représentées et nous devons revoir certaines pratiques pour demeurer efficaces.

Depuis plusieurs années, il est très difficile de passer l'appel au moment même où il est fait. Souvent, les personnes responsables de l'application de la convention collective sont déjà en rencontre, au téléphone ou plongées dans l'étude d'un dossier. Dans un souci d'efficacité, les personnes responsables structureront leurs horaires et feront des retours d'appels ou de courriels dès qu'elles se libéreront.

Afin de bien prendre en charge votre situation, nous vous demandons donc de fournir les informations demandées, elles seront traitées de façon confidentielle par le personnel du syndicat.

Il est très important de répondre aux appels « masqués ou confidentiels »! Vous comprendrez que lorsque nous sommes à l'extérieur, nous ne pouvons pas nous permettre de donner nos numéros de cellulaires à plus de 4000 personnes membres.

Le délai des retours d'appels peut varier! En effet, qu'on soit en rencontre à l'extérieur, au tribunal ou dans un tout autre dossier, nous retournons les appels ou les courriels quand

même. Par contre, certaines semaines sont beaucoup plus chargées, même si nous ne sommes pas en période de négociation, et cela peut allonger le délai de retour d'appel. Soyez assurés que nous faisons tous les efforts possibles pour les traiter dans un délai raisonnable.



La carte de membre, à quoi ça sert ?

Vous vous êtes peut-être déjà demandé à quoi sert la carte de membre syndicale. Est-ce pour entrer dans un club sélect ou pour avoir des avantages et rabais chez nos partenaires ? La réponse est un peu des deux et je vous explique :

Tout d'abord, la signature de votre carte de membre syndicale permet d'officialiser votre adhésion au syndicat local auquel vous êtes affilié.

Deuxièmement, c'est cette adhésion qui permet au SSEPI-CSQ de vous représenter et de voter pour vous durant les

différentes instances nationales, autant ceux de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) que ceux de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Il faut savoir que, lors de ces votes, nos mandats sont calculés en fonction du nombre de membres ayant signé leur adhésion. Vous comprenez donc mieux l'importance d'avoir les signatures de l'ensemble de nos membres. Lorsque vous signez votre carte de membre syndicale, cela a pour effet de rendre nos mandats plus représentatifs aux moments où nous votons pour une proposition qui serait bénéfique pour, par exemple, les employés du personnel de soutien scolaire ou notre syndicat local.

Finalement, votre carte de membre signée permet effectivement de vous prévaloir de plusieurs avantages et rabais chez nos partenaires corporatifs. La liste des rabais est accessible sur notre site internet ou en cliquant sur ce lien.

[Rabais aux membres](#)

À l'heure actuelle, nous effectuons un travail de mise à jour de nos banques de données des membres en lien avec les cartes de membre syndical papier que nous avons au bureau. Vous comprendrez qu'avec l'informatisation des dossiers, bien que vous ayez déjà signé une carte de membre papier, le fait de signer aussi votre carte de membre syndicale électronique nous aide à garder les dossiers de nos membres à jour.

Nous procéderons au courant de la semaine à une campagne de signature des cartes de membre. La procédure de

signature de votre carte de membre est sécurisée et le lien que vous recevrez pour la remplir n'est valide que pour les 7 prochains jours à la suite de l'envoi. N'hésitez pas à consulter votre boîte de courriel indésirable si vous pensez que vous n'avez pas déjà signé votre carte de membre électronique.

Pour toutes questions concernant votre carte de membre syndicale électronique, veuillez entrer en contact avec nous au 514-642-5899.

François Desrochers



Plusieurs d'entre vous ont dû recevoir un courriel de Carol-Ann Collin intitulé :

Ajustement des primes et des prestations à la suite des changements de salaires et du versement de la rétroactivité salariale.

Ce prélèvement est lié à la récupération des primes manquantes à la suite du versement de la rétroactivité salariale que vous avez reçu en juillet dernier.

Mais pourquoi...

Ce qu'il faut comprendre, c'est que les déductions pour les primes d'assurance salaire longue durée n'ont pas été déduite au moment de recevoir la rétroactivité en juillet. À titre indicatif, le taux utilisé sera de 1,225% du salaire brut déclaré par l'employeur au moment du versement de l'ajustement salarial.

Concernant la récupération des primes, le montant ne peut être supérieur à deux fois la prime régulière payée avant l'ajustement salarial.

Geneviève Chicoine



Rappel ! Sondage sur l'aide à la classe

Nous vous invitons à participer à un sondage destiné au personnel de soutien scolaire travaillant directement avec les élèves. Il vise à mieux comprendre la réalité des personnes qui font partie du déploiement de 4 000 équivalents à temps complet pour l'aide à la classe. Ce sondage de la FPSS-CSQ vise aussi à obtenir des

informations sur le personnel de soutien scolaire qui travaille en collaboration avec les aides à la classe.

Votre participation est essentielle pour recueillir des informations précieuses sur votre expérience et sur votre collaboration avec les aides à la classe.

Vous avez jusqu'au 28 novembre pour y répondre.

[Lien pour le sondage](#)



MOUVEMENT

ACTES



J'ai eu la chance de participer au dernier rassemblement du **Réseau Mouvement ACTES de la CSQ**, qui a eu lieu les 14 et 15 novembre 2024.

Ce mouvement qui vise à nous inciter à réfléchir, à nous informer et à nous former pour agir en faveur d'une société plus respectueuse de l'**environnement**, plus harmonieuse, plus solidaire et plus démocratique, le tout en posant des gestes faciles pour notre environnement, en mettant de l'avant l'implication des jeunes et des adultes en partageant et en valorisant publiquement leurs réalisations et leurs actions.



J'ai assisté aussi à l'atelier d'[Écoécole](#) et j'ai été enchantée, alors il me fait plaisir de vous le partager. Il regorge de ressources et d'outils pour ceux qui souhaitent entreprendre des actions avec leurs élèves pour **l'environnement**.

Le site Internet propose des cartes d'actions et des idées pour débiter facilement une carte à la fois. Si vous avez des questions concernant ce site, n'hésitez pas à me contacter.

Josée Nepton

Comment être bien informé(e) en tout temps ?

Cliquez sur les liens !

- [Abonnez-vous à l'infolettre en utilisant l'adresse courriel que vous préférez](#) (sur notre site Internet sous l'onglet Inscription).
- [Site Internet](#)
- [Page Facebook](#)(et non-groupe Facebook)
- [Suivez les négociations en vous abonnant à l'info négo.](#)
- [Politique sur la gouvernance des renseignements SSEPI-CSQ](#)

Courriel envoyé à : [EMAIL](#)

Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île

750 16e avenue

Pointe-aux-trembles (Québec) | H1B 3M7 | Canada

514-642-5899 | d88.ssepi@lacsq.org

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)



Centrale des syndicats
du Québec